

CHARTRE FOURNISSEURS

CHARTRE FOURNISSEURS - POLITIQUE ACHATS

DESCRIPTION DU DISPOSITIF – ANNEE 2019

23 AVRIL 2019

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, Bartle a fait le choix de s'inscrire dans une démarche de responsabilisation de ses parties prenantes, ses collaborateurs, ses clients, mais également ses fournisseurs et sous-traitants.

Nous nous sommes engagés à améliorer notre processus achats et identifier des pistes de réduction de notre impact, gagner en transparence, favoriser une dynamique qui va de pair avec notre engagement.

Notre cabinet n'a pas d'activité industrielle où l'achat de matières premières fait face à des enjeux de pollution forts, des problématiques de distance et d'impacts environnementaux. Notre pollution est essentiellement liée au numérique propre à une activité de service.

Néanmoins, nos principaux fournisseurs – qui sont nos partenaires privilégiés et prestataires (freelance, sous-traitants, conseils, etc.) ainsi que nos fournisseurs plus classiques (essentiellement l'énergie et les fournitures de bureau : ordinateurs, papier, stylos, encre, etc.) – doivent s'inscrire dans une démarche compatible avec nos enjeux stratégiques et standards B-Corp.

Cette charte sera révisée annuellement, tout comme la liste des fournisseurs avec lesquels nous travaillons.

Nous avons pour objectif de mettre en place un système d'évaluation et faire administrer un questionnaire annuellement pour entrer dans une relation bienveillante avec nos partenaires.

C'est ainsi que cette charte fournisseurs a été construite, reprenant les éléments essentiels d'une relation saine et d'une posture minimale à adopter pour un fournisseur qui désire travailler durablement et de façon soutenable avec Bartle – et vice-versa.

Ces éléments structurants et fédérateurs répondent à des nécessités imposées par la « Charte éthique » de Bartle reprenant des valeurs fondatrices comme la confidentialité, l'intégrité, la loyauté, la transparence ainsi que des axes plus larges qui couvrent l'éthique dans la conduite des affaires, le respect des droits fondamentaux, l'anti-corruption et les conflits d'intérêts, l'amélioration des conditions de travail et l'environnement.

Cela s'inscrit dans ce que véhicule la communauté B-Corp dont Bartle fait partie.



bartle

DISPOSITIF EN PLACE CHEZ BARTLE

Pour tous les types d'achats, Bartle essaie de sensibiliser ses collaborateurs aux impacts sociaux et environnementaux des choix qui sont faits. Les achats sont centralisés entre les mains de personnes ayant été formées et sensibilisées aux enjeux environnementaux (office manager, responsable parc informatique, etc.).

Bartle insiste également pour que les consultants aient le plus possible recours aux transports en commun lors des déplacements grâce notamment au remboursement de l'abonnement de transports en communs à hauteur de 50% ainsi qu'une plateforme centrale de réservation de billets de train remboursés au consultant, etc.

Bartle a essentiellement recours à des achats liés à son activité de services, suivant quatre principaux groupes, dans l'ordre :

Des partenaires privilégiés (sous-traitants, free-lances, etc.) :

Pour ses achats auprès de ses partenaires, Bartle se repose sur un écosystème de proximité, d'indépendants, qui s'inscrivent sur le long-terme dans une relation commerciale bienveillante avec le cabinet. Deux exemples :

- **Les free-lances** – auxquels Bartle fait régulièrement appel – sont des partenaires privilégiés sur lesquels Bartle mise en permanence pour ses travaux de design, graphisme, transformation, etc. et les aide à se développer, se structurer, etc. ;
- **La société Bilum** – marque de mode qui fait de l'upcycling – est un partenaire historique de Bartle, un des premiers clients il y a plus de dix ans, avec lequel nous travaillons aujourd'hui à la création d'une offre commune.

Des prestataires d'énergie et de connexion aux réseaux :

Bartle a essentiellement recours à des fournisseurs d'énergie (électricité, eau, gaz) ainsi que d'accès aux réseaux (internet, hébergement, serveurs, etc.).

Pour donner un exemple concret de notre engagement, Bartle a récemment changé de société en charge de l'hébergement de ses noms de domaine pour passer chez **Infomaniak**, un « hébergeur écologique » récompensé pour son engagement et qui a notamment reçu en 2015 le « **Prix du développement durable** » du canton de Genève pour la mise en service en 2014 d'un centre de données respectueux de l'environnement ; ainsi que le trophée « **Ambition Négawatt** » en 2016 pour avoir réussi à faire réduire sa consommation d'électricité de 20,7% en un an malgré une croissance forte de ses serveurs de 18%.

Du matériel informatique et des fournitures de bureau :

Les achats de matériel informatique sont faits par notre responsable des systèmes d'information (DSI) qui intègre la réflexion de l'impact sur l'environnement au moment de renouveler le parc informatique avec la meilleure adéquation prix-qualité-impacts.

Les ordinateurs qui sortent de l'entreprise sont donnés à des associations pour être réutilisés, reconditionnés ou recyclés.

Des fournisseurs de services (commissaires aux comptes, avocats, experts-comptables)

Le cabinet essaie de s'entourer à tous les niveaux de fournisseurs bienveillants, partageant les mêmes valeurs et dans une relation de confiance.

BARTLE PREFERE

Bartle s'engage à favoriser un approvisionnement en fournitures ou en services auprès de fournisseurs et d'entreprises locales, situées à proximité (free-lances locaux, startups à proximité, etc.).

Pour favoriser la diversité et la parité, Bartle s'engage à accorder une attention toute particulière aux fournisseurs de biens et services dirigés par une femme, par une personne issue d'une population sous représentée ou encore employant des personnels issus de certaines minorités, en situation de handicap, etc.

Bartle favorisera dans sa décision tout fournisseur affichant un engagement RSE fort, une certification B-Corp et prônant la diversité, la transparence et la bienveillance dans les relations d'affaires.

Bartle s'engage à tout mettre en œuvre pour nouer des relations commerciales avec des fournisseurs locaux, responsables, s'inscrivant dans ses valeurs.

Le cabinet s'engage à continuer de soutenir les entrepreneurs locaux, de privilégier le recours à des indépendants et freelances locaux en soutien sur ses missions et à en faire la promotion chez ses clients.

BARTLE RENONCE

Bartle s'engage à renoncer à toute relation commerciale avec des fournisseurs et sous-traitants ne respectant pas les principaux engagements ci-après.

Les fournisseurs doivent s'engager à :

- faire état de tout décès causé sur le lieu de travail dans le cadre de leur activité et justifier de plans d'actions en amont pour prévenir ce type d'accidents ainsi que de plans d'actions depuis ledit accident pour éviter que cela ne se reproduise ;
- justifier de ne pas avoir connu de cas de déversements accidentels de substances dangereuses dans l'atmosphère, le sol ou l'eau ;
- assurer que leurs activités (construction, exploitation, etc.) n'engendrent pas le déplacement physique ou économique de nombreuses personnes ;
- assurer que leurs activités (construction / installation ou fonctionnement) n'ont pas impliqué l'acquisition de terres à grande échelle ;
- assurer que leurs activités (construction / installation ou fonctionnement) n'ont pas impliqué la transformation ou la dégradation de terres à grande échelle ;
- assurer qu'ils n'ont pas eu d'amendes importantes ou de sanctions au cours des cinq dernières années concernant des questions fiscales, légales, etc. ;
- assurer qu'ils n'opèrent pas dans des zones de conflit.

Le fournisseur s'engage également à ne pas avoir recours à des travailleurs âgés de moins de 15 ans ou un autre âge minime prévu par la Convention n°138 de l'Organisation Internationale du Travail.

Par ailleurs, l'embauche de prisonniers (en cours de peine) est possible mais doit être clairement communiquée en amont et doit être finement surveillée. Cela doit s'inscrire dans un programme officiel de préparation à la réinsertion dans lequel Bartle serait ravi de s'inscrire si les conditions le permettent.

CHARTRE AVEC LES CONTRACTEURS INDEPENDANTS ET FREELANCES

Par l'intermédiaire de cette procédure formelle, Bartle s'engage à proposer un système d'évaluation à 360° totalement transparent pour les contracteurs indépendants et les freelances avec lesquels le cabinet travaille. Un suivi annuel est animé et piloté par les équipes RSE de Bartle et fera l'objet d'une présentation dans le rapport RSE annuel.

Cet espace d'échange vise à permettre d'évaluer la performance des différentes parties prenantes – entre Bartle et ses contracteurs indépendants – dans une approche constructive et afin de faire progresser tous les acteurs. Le feedback intervient à l'issue de la mission ou du projet et sera communiqué par email au responsable de projet.

Les contracteurs indépendants font l'objet d'une vérification pour travailler avec des horaires fixes ou alors fractionner leur temps pour leur permettre de travailler pour d'autres clients, et ce en fonction des projets, des missions, des cahiers des charges et des besoins effectifs. Bartle est totalement transparent sur tous ces aspects. Les contracteurs indépendants reçoivent une rétribution bien supérieure au salaire de subsistance puisque leur rémunération est fixée selon leur grille indépendante de rémunération, en fonction de leur politique tarifaire, souvent à un taux journalier proche de celui que pratique Bartle auprès de ses clients « entreprises privées ». L'approche privilégiée par Bartle est basée sur le partage des compétences, des périmètres et la co-construction dans un écosystème bienveillant.

Les contracteurs et freelances qui ne respectent pas les conditions de cette chartre ne seront plus référencés dans la liste des partenaires à privilégier de Bartle et pourront même sortir de son écosystème.

Grille d'évaluation

Critère d'évaluation	Commentaire	Note (1 à 5)
Prix		
<i>Niveau de prix</i>		
<i>Transparence sur le prix</i>		
<i>Fiabilité des prix annoncés</i>		
Qualité		
<i>Compétences techniques</i>		
<i>Qualité des outils et méthodes utilisés</i>		
<i>Qualité du rendu</i>		
<i>Proximité des valeurs client-Bartle</i>		
<i>Respect des normes éthiques</i>		
<i>Respect des engagements RSE</i>		
<i>Respect de la Charte Achats Bartle</i>		
Délai		
<i>Respect des délais contractuels</i>		
<i>Rapidité et réactivité</i>		
<i>Capacité à évaluer et planifier</i>		
Service		
<i>Etat d'esprit intervenant(s)</i>		
<i>Disponibilité / flexibilité</i>		
<i>Professionalisme</i>		
<i>Envie de travailler à nouveau avec ?</i>		

DOCUMENT

Auteur	Maxime Dupont	Date	23/04/2019
INFORMATIONS			
Nom du document	Bartle - Charte fournisseurs		
Client	Interne		
Version :	1.0		

HISTORIQUE DES VERSIONS

VERSION	AUTEUR	COMMENTAIRE
1.0	MDUP	Version Initiale